

Annexe : Modèle de Fiche Action

NB : cette trame de fiche action et les consignes de complétude pourront être adaptées au plus tard pour le conventionnement, selon les préconisations nationales, et suivant les éventuelles modifications réglementaires.

La fiche action consacrée à l'animation, gestion et évaluation du programme LEADER ainsi que celle relative à la coopération feront l'objet de deux fiches spécifiques. (Cf V. Contenu attendu de la candidature, 3. Fiches action)

LEADER 2023-2027	Nom du GAL	
ACTION	N° X	Nom de la fiche action
INTERVENTION	Nom de l'intervention	
DATE D'EFFET	JJ/MM/AAAA	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
<p>Cette section doit permettre de faire le lien entre la stratégie et les types d'actions financées.</p>		
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS		
<p>Présentation des types d'actions soutenues. Ces types d'actions peuvent être déclinés en sous-action qui devront toutefois être limitées.</p> <p>Cette section doit être décrite de manière claire et compréhensible pour permettre, au moment de la mise en œuvre du programme LEADER, de faire le lien entre l'éligibilité du projet et la fiche action.</p>		
3. TYPE DE SOUTIEN		
<p>L'aide est accordée sous forme de subvention (section non modifiable)</p>		
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS		
<p>Les aides sont attribuées dans le cadre de la réglementation nationale et européenne en vigueur, et le cas échéant, dans le respect du régime d'aide d'État applicable.</p> <p>Afin d'éviter tout risque de double financement par des fonds européens, chaque Groupe d'Action Locale doit analyser les différents programmes européens susceptibles d'intervenir sur son territoire afin de déterminer les grandes lignes de partage entre LEADER et les autres fonds européens. Cette articulation doit être présentée ici.</p>		
5. BENEFICIAIRES		
<p>Publics et privés Ou Publics Ou Privés</p> <p>NB : cette description succincte permet de reprendre la totalité des bénéficiaires.</p>		

6. DEPENSES ELIGIBLES (COUTS ADMISSIBLES)

Dépenses éligibles :

- Frais salariaux et indemnité de stage,
- Déplacement, restauration, hébergement,
- Equipement et matériel (prise en compte du matériel d'occasion sous certaines conditions),
- Conseils, notaire, expertise juridique, prestations,
- Achat de terrain et non bâti,
- Achat de biens immeubles,
- Retenues de garanties,
- Travaux,
- Cotisations payées par les structures porteuses des GAL.

Dépenses inéligibles (afin de simplifier et sécuriser les dossiers) :

- Amortissement de biens neufs,
- Contribution en nature,
- Contrat de crédit-bail,
- Bénévolat (dans le cadre d'auto-construction),
- TVA (si elle est récupérée par le bénéficiaire),
- Construction/rénovation/extension de ponts, tunnels, voies de communication routière, ferroviaire et fluviale (sauf pour les ouvrages d'arts classés ou inscrits conformément à la réglementation nationale),
- Infrastructures numériques fixes ou mobiles,
- Etudes rendues obligatoires par la loi,
- Mise aux normes.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Permet d'ajouter des conditions supplémentaires d'éligibilité.

NB : tout critère complémentaire viendra complexifier la vie des dossiers. L'autorité de gestion régionale rappelle que ce point est facultatif.

8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS

L'examen et la sélection des projets de cette fiche action feront l'objet de critères définis par le comité de programmation.

9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES

- Taux maximum d'aides publiques : 100 %.

Sous réserve du régime d'aide d'Etat applicable et sous réserve du respect de la législation nationale et européenne

- Taux de cofinancement FEADER : 80% de la dépense publique cofinancée.

- Plancher de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : à déterminer par le GAL en fonction de l'effet levier du projet. Ce choix devra être motivé et vérifiable par le biais de la grille de sélection.

- Plafond de l'aide FEADER à respecter au stade de l'instruction : à déterminer par le GAL en fonction de l'effet levier du projet. Ce choix devra être motivé et vérifiable par le biais de la grille de sélection.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION**Suivi** : indicateurs mobilisés pour évaluer le programme avec les cibles correspondantes

Indicateurs de réalisation	Cibles
- - -	x x
Indicateurs de résultats - - -	x x